

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 février 2018

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 15/02/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2018 (accusé de réception du 14/02/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de contribution au Portail des Cultures de Bretagne

Partant du constat que les fonds culturels et patrimoniaux numérisés repérés à l'échelle régionale constituent une matière première riche mais insuffisamment valorisée, la région Bretagne a souhaité la création d'un site internet qui offre une porte d'accès unique à un ensemble épars et hébergé sur des sites hétérogènes, de documents numérisés concernant le patrimoine culturel de Bretagne historique (textes, images, sons, vidéos...).

Le Portail des Cultures de Bretagne, portail numérique régional, est une base de données qui vise à offrir une meilleure visibilité et à permettre une meilleure valorisation des fonds culturels et patrimoniaux numérisés bretons, dont la diffusion et le partage peuvent être largement améliorés. En effet, la porte d'entrée mutualisée que constitue cet outil est nécessaire pour assurer la transmission des connaissances sur le territoire et pour favoriser l'accessibilité à des documents culturels importants.

Le Conseil régional de Bretagne, propriétaire et financeur du portail, en a confié l'animation et la gestion à l'association Bretagne Culture Diversité, signataire de la convention. Sa mission est d'animer le réseau des acteurs culturels détenteurs des fonds d'archives, d'assurer le bon fonctionnement du service, de concevoir et réaliser des actions culturelles de valorisation des données en lien avec les contributeurs de données (dossiers thématiques, publications, productions audiovisuelles...) et de conclure des partenariats avec de nouveaux détenteurs de données.

En tant que contributeurs, le musée des Beaux-Arts via son nouveau site internet et le service des archives travailleront avec l'animateur du portail à l'alimentation du site et à son animation éditoriale.

Ce projet de partenariat pour la promotion et la transmission du patrimoine culturel immatériel breton permettra de consacrer une véritable solidarité culturelle autour de détenteurs de fonds patrimoniaux numérisés rendus facilement accessibles par le grand public.

Après avoir délibéré, madame Isabelle LE BAL ne prenant pas part aux délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention avec l'association « Bretagne Culture Diversité ».